

## Taxe d'apprentissage 2022

### Bordereau de versement

Affectation directe obligatoire du solde de 13% aux organismes de formations technologiques et professionnelles en application du décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019

#### Entreprise

Raison sociale

N° SIRET

Adresse

Code Postal  Ville :

Contact

adresse Mail  Téléphone :

#### Montant de la taxe d'apprentissage versée à l'établissement

Je choisis de verser au lycée (RNE 0220122N)

la somme de :  €

Je choisis de verser à l'UFA Montbareil ( RNE 022

la somme de :  €

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
12206	1000	46735884	32
IBAM	FR76 1220 6010 0000 0467 3588 432		
BIC	AGRIFRPP8122		

**Montant à verser avant le 1er juin 2021 par :**

- Chèque ( à l'ordre de l'OGEC l'Educatrice)
- Espèces
- Virement\*( bien indiquer TA 2022+ n° RNE de l'établissement)

Signature et cachet de l'entreprise

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Mme Karine BRIAND-JULOU au 02 96 43 78 50 ou

[secretariat@montbareil.com](mailto:secretariat@montbareil.com)

Lycée et UFA Montbareil- 2,rue Mal JOFFRE- 22200 GUINGAMP